

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 février 2022

CHOIX DU NOM - (N° 5036)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, M. Blairy, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Opposé à ce texte, il convient de supprimer l'ensemble du dispositif. Une entrée en vigueur au 1er Septembre 2022 n'est pas envisageable.